



COMMUNE DE LA CHAPELLE-LONGUEVILLE

Compte-rendu de réunion du Conseil Municipal extraordinaire du 21 novembre 2019 à 20h30

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 21 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance extraordinaire et publique sous la présidence de Monsieur Antoine Rousselet, Maire.

Étaient présents :

Mmes : Alriquet, Bury, Chérencey, Fiquet, Ledin, Louvigné, Tena et Wilmart.

MM. : Bourdet, Coquentin, Dewas, Jouault, Lardilleux, Morin, Perier, Rousselet et Saffré formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Mme Belle à Mme Alriquet, M. Boutrais à M. Bourdet, Mme Cartenet à M. Rousselet, M. Carton à Mme Tena, M. Guerin à M. Dewas, M. Joille à Mme Chérencey, Mme Leroy à M. Jouault, Mme Letellier à Mme Fiquet et Mme Martin à M. Perier.

Absent excusé :

M. Greboval

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il ouvre la séance du Conseil.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean JOUAULT est désigné secrétaire de séance.

Point n° 1 – Lancement d'un appel d'offres et demande de subventions – Travaux de remplacement de portes et fenêtres

Madame Alriquet, 1^{ère} Adjointe, expose :

Il a été constaté qu'il était absolument nécessaire de prévoir le remplacement des fenêtres des bâtiments communaux pour lesquels cette procédure n'avait pas été engagée en 2018 lors des économies liées au CEE.

Il est proposé aujourd'hui de remplacer :

- les fenêtres de la mairie de Saint-Just,
- les fenêtres du bâtiment école de Saint-Pierre d'Autils,

- les fenêtres de la garderie de Saint-Pierre d'Autils,
- les fenêtres du logement situé 2 rue du jeu de SAS (presbytère),
- les fenêtres du bâtiment situé 5 place de l'église (maison située derrière l'église).

Un tableau établi par l'adjoint aux travaux est annexé au présent compte rendu. Cela représente 105 portes et fenêtres à remplacer, ce qui n'est pas neutre financièrement.

A cela s'ajoute la pose de volets roulants pour le bâtiment B de l'école de Saint-Just ; demande très fortement suggérée par le responsable sécurité de l'Éducation Nationale qui avait été sollicité par M. Delêtre, en octobre 2018 pour faire le point sur les problèmes de sécurité liés aux écoles de Saint-Pierre d'Autils et de Saint-Just.

Ces travaux avaient par ailleurs été prévus et votés par le Conseil Municipal de Saint-Just en 2016, acceptés en 2017 mais non délibérés par le Conseil Municipal de La Chapelle-Longueville avec pour conséquence un dossier tombé en désuétude à la préfecture, ce qui nous oblige à le relancer aujourd'hui.

Un dossier de pré-inscription a donc été déposé auprès de Seine Normandie Agglomération avant le 5 novembre 2019 ; dossier qui doit être conforté par la délibération qui doit être prise lors de ce Conseil Municipal.

Un dossier doit également être déposé en Préfecture le 22 novembre pour pouvoir bénéficier de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) en 2020 ; ce dossier doit, lui aussi, être appuyé de la présente délibération, d'où la réunion exceptionnelle de ce jour.

Une nouvelle procédure concernant les économies d'énergie pourra être envisagée pour 2020 et 2021 ;

L'importance de ces travaux est telle que l'appel d'offres sera fait pour la totalité mais que la réalisation sera scindée en deux programmes :

1. 2020 pour l'école de Saint-Pierre d'Autils et la mairie de Saint-Just,
2. 2021 pour les autres bâtiments.

Madame Bury, conseillère municipale intervient pour demander des précisions sur le coût des travaux.

Madame Alriquet, 1^{ère} Adjointe, lui donne les précisions suivantes :

- Mairie de Saint-Just (fenêtres)	30 604,00 €
- Mairie de Saint-Just (portes extérieures)	9 436,00 €
- Mairie de Saint-Just (porte extérieure grenier)	1 500,00 €
- Mairie de Saint-Just (porte intérieure grenier)	289,00 €
Soit un total (matériel et pose)	41 829,00 €
- École de Saint-Just (volets roulants du bât. B)	14 471,00 € (<i>selon appel d'offres de 2016</i>)
- École de Saint-Pierre d'Autils (fenêtre rdc)	31 540,00 €
- École de Saint-Pierre d'Autils (portes rdc)	4 500,00 €
- École de Saint-Pierre d'Autils (fenêtre 1 ^{er} étage)	8 750,00 €
- École de Saint-Pierre d'Autils (fenêtre 2 ^{ème} étage)	3 750,00 €
Soit un sous total pour l'école de Saint-Pierre d'Autils de	48 540,00 €
et un coût total pour la 1 ^{ère} tranche de	104 840,00 €

La DETR couvre 40 % de cette première tranche, soit **41 936,00 €** avec un reste à charge pour la collectivité de **62 904,00 €**.

Pour les CEE (économies d'énergie), le montant subventionnable n'est que de **75 538,00 €** (le matériel est pris en charge mais pas la pose). La subvention est de 50 %, soit **37 769, 00 €**.

Dans le meilleur des cas, nous pourrions prétendre à une subvention globale de **79 705, 00 €** pour la première tranche de travaux s'élevant à **104 840, 00 €**.

Si la CEE nous est seule accordée, la commune devra s'acquitter de la somme de **67 071,00 €**.

Si la DETR nous est seule accordée, la commune devra s'acquitter de la somme de **62 904, 00 €**.

Si les deux subventions sont allouées, le reste à charge pour la commune sera de **25 135,00 €**.

Le Maire intervient pour expliquer que cette délibération a surtout pour objet de bloquer les subventions dès 2020. Ce qui n'empêchera pas d'avoir une réflexion plus globale sur le patrimoine de la commune (bâtiments à conserver ou pas) et travaux à entreprendre.

Monsieur Jouault demande par qui ont été faites les estimations chiffrées. Madame Alriquet précise qu'elles ont été réalisées par l'adjoint aux travaux en questionnant les entreprises locales.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Alriquet, 1^{ère} Adjointe, le conseil **autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à :

- demander toutes les subventions possibles État et SNA (économie d'énergie CEE) ;
- établir les dossiers de subventions conformément aux demandes de la préfecture pour la DETR ou la DSIL ;
- lancer la procédure d'appel d'offre pour la première tranche (mairie de St Just, volets roulants du bâtiment B de l'école de St Just, école de St Pierre d'Autils) ;
- réunir la commission d'appel d'offres pour que les offres qui auront été reçues soient étudiées et analysées par la commission puis soumises au conseil municipal ;
- approuver le pré-budget établi pour que le conseil municipal ait connaissance du coût possible des travaux de cette première tranche.

Point n° 2 – Signature d'une convention avec le Département concernant l'installation de radars pédagogiques

Monsieur le Maire expose :

La délibération n° 38.2019 du 5 juin 2019 autorisait l'acquisition de radars pédagogiques et autorisait le maire à solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police. Cette subvention nous a été octroyée le 7 octobre 2019 par le Conseil Départemental de l'Eure.

Afin de pouvoir installer deux radars sur les bas-côtés des RD N° 63, qui traverse La Chapelle-Réanville, mais qui sont la propriété du département, le Conseil Départemental demande qu'une convention soit signée entre la collectivité et le Département.

En conséquence il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention Collectivité / Département proposée par le département.

Considérant l'exposé du maire, le Conseil Municipal, décide **à l'unanimité** :

- d'approuver les termes de la convention
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention

L'ensemble des questions à l'ordre du jour ayant été traitées, le conseil est clos à 21h20.

Tableaux annexés à la délibération n° 73.2019

Coût estimatif pour le remplacement de fenêtres et des portes

	Equipement	Prix hors taxes		
		Matériel	Pose	Ensemble
Mairie de Saint-Just	Fenêtres normales	22 204 €	5 400 €	30 604 €
	Fenêtres Secrétariat	3 000 €		
	Portes extérieures Rdc	8 836 €	600 €	9 436 €
	Portes extérieures Grenier	1 200 €	300 €	1 500 €
	Portes intérieures Grenier	159 €	130 €	289 €
	<i>Sous -Total</i>	<i>35 399 €</i>	<i>6 430 €</i>	<i>41 829 €</i>
École de Saint-Just	Volets roulants Bât. B	<i>14 471 €</i>	pm	<i>14 471 €</i>
École de Saint-Pierre d'Autils	Fenêtres Rdc	25 540 €	6 000 €	31 540 €
	Portes Rdc	3 600 €	900 €	4 500 €
	Fenêtres 1° étage	7 700 €	1 050 €	8 750 €
	Fenêtres 2° étage	3 300 €	450 €	3 750 €
	<i>Sous -Total</i>	<i>40 140 €</i>	<i>8 400 €</i>	<i>48 540 €</i>
CÔUT TOTAL		90 010 €	14 830 €	104 840 €

Remplacement de fenêtres et des portes

Simulation du financement

CÔUT TOTAL	104 840 €
-------------------	------------------

	Montant subventionnable	Taux	Subvention	Reste à charge pour la Collectivité
DETR	104 840 €	40%	41 936 €	62 904 €
CEE	75 538 €	50%	37 769 €	67 071 €
Si cumul			79 705 €	25 135 €

La collectivité doit toujours avoir 20% minimum à sa charge soit : 20 968 €